

## Cours donné en S1 de licence 1 ?

Par **Lotalil**, le **05/01/2012** à **16:50**

Bonjour !

Je vais entrer en S2 en droit d'ici 1 à 2 semaines, étant donné que je n'ai eu que des cours d'histoire du droit constitutionnel et d'introduction au droit et aux institutions, j'aimerais savoir quels sont en général les cours donnés en S1 de droit.

Si l'on peut trouver ces cours facilement en ligne (même si ce ne sont jamais les mêmes, je suppose qu'en "histoire du droit" il n'y a pas mille histoires du droit ni mille cours possibles, de même en droit constitutionnel ?) ?

Le mieux est que je récupère les cours donnés dans mon université, mais le temps que je m'adapte aux gens et que je récupère des cours à peu près complet... j'aimerais déjà rattraper mon retard.

Merci à vous !

Par **Marlon**, le **05/01/2012** à **18:44**

Personnellement dans ma fac (UVSQ) j'ai eu :

- Introduction au droit privé.
- Introduction au droit public.
- Introduction à l'histoire du droit.
- Introduction à la science politique.
- Institutions administratives et judiciaires.

Et deux options à choisir : Introduction à la science économique & Anglais dans mon cas.

Tu n'as pas fait ce genre de cours ?

Par **alex83**, le **05/01/2012** à **18:45**

Bonsoir,

Essentiellement droit constitutionnel et droit des personnes ou famille.

Introduction au droit aussi (= science politique pour beaucoup).

Un peu de DIP.

Puis parfois organisation juridictionnelle...

Un peu d'histoire...

Les bases quoi [smile3]

Par **Lotailil**, le **05/01/2012** à **19:26**

Merci pour vos réponses, avez vous travaillé personnellement sur des sites spéciaux ou des livres que vous trouvez bien expliqués sur ces matières (d'autant plus que ce sont des introduction et pas des cours approfondis ?) ?

Marlon, je n'ai pas eu ces cours non j'ai juste eu introduction au droit et aux institutions et histoire du droit constitutionnel. Je viens d'un IEP et je n'ai donc eu que quelques cours de droit (en plus d'un cours d'introduction à la science politique, introduction aux relations internationales et économie politique)

Par **x-ray**, le **05/01/2012** à **21:17**

Le cours d'histoire du droit constitutionnel de l'IEP devrait couvrir le S1 en droit constit, où l'on enseigne souvent l'histoire constitutionnelle de 1789 à 1958. Après, il faut savoir si ton cours d'IEP porte réellement sur l'histoire du **droit** constitutionnel (ex : qu'apporte Carl Schmitt au droit dans sa *Théorie de la Constitution*), ou, comme en fac, sur l'histoire constitutionnelle elle-même (ex : la IIIème République).

Pour les autre cours, ce sont souvent des introductions visant à donner une culture générale. Les cours de Sciences politiques ne te manquerons pas dans ton cursus futur, sauf à vouloir faire de la science po, mais il aurait alors fallu rester à l'IEP...

Les cours d'histoire du droit me semblent importants pour comprendre le droit contemporain. En général, en première année, il s'agit en fait d'un cours d'histoire des institutions plutôt qu'un véritable cours d'histoire du droit. En gros, comment on rendait la justice, comment était organisé le pouvoir, de l'antiquité à 1789...

Mais sur ce sujet, détrompe-toi, un cours n'est pas un autre, et les périodes retenus par les profs peuvent être différentes. Il faut donc que tu saches exactement sur quoi porte le cours de S1 de ta fac. Ensuite, on te donneras des pistes de lecture.

Enfin, il FAUT absolument reprendre le cours de droit civil du S1. Si c'est à Rennes, c'est droit des personnes et de la famille (comme dans beaucoup d'universités).

Donc, pour conclure, à mon avis, à part constit, civil et histoire du droit, le reste, c'est souvent

un peu bidon et tu dois pouvoir t'en passer, ou au besoin, compléter ponctuellement au cours de ton cursus.

Amicalement

Par **Lotailil**, le **05/01/2012** à **22:23**

Merci X-ray !

J'ai en effet eu les cours d'histoire du droit consti en elle même, de la révolution à la IIIème république. Donc en fait le semestre que j'ai effectué était certainement le même que ce qu'ils ont fait également ?

Je ne veux pas faire de science politique mais j'ai cru voir qu'en deuxième année des cours étaient donné dans cette matière (ça me fera ça d'avance sur les autres hehe).

Les cours de droit civil sont effectivement les droits de la personne et de la famille comme j'ai pu le voir dans la plaquette. C'est ce qui me fait le plus peur puisque je n'ai vraiment eu aucun cours dans cette matière !

Par **Lotailil**, le **06/01/2012** à **08:56**

Merci Gregor pour ces précisions, le droit constitutionnel que tu as fait me semble plus proche de ce qu'ils ont déjà eu en S1, moi c'était vraiment une chronologie et une définition des différentes constitutions et des régimes jusque 1875 !

J'ai bien du retard mais je pense que ça n'est pas fatal.

Par **Lotailil**, le **06/01/2012** à **12:03**

Pour ceux qui ont fait du droit de la famille et de l'intro au droit public, quel livre me conseillerez vous en particulier ?

Par **Yn**, le **06/01/2012** à **12:08**

Tu as beaucoup de manuel en droit de la famille, personnellement : le droit de la famille par François Terré et Dominique Fenouillet, Dalloz, collection Précis.

Par **Lotailil**, le **06/01/2012** à **18:24**

Merci pour ces précieux conseils j'irai à la librairie d'ici peu pour me mettre le plus rapidement

possible à rattraper mes cours. D'autant plus que je viens de voir que mon semestre de sciences po ne sera pas validé comme tel et que je vais devoir repasser les examens du premier semestre à l'oral en juin !!

Par **x-ray**, le **06/01/2012** à **20:50**

Aië ! Ca c'est pas cool...

Je suis allé en librairie ce matin, et j'ai feuilleté un petit ouvrage de Sylvain Soleil (quel beau nom !)...C'est ce livre

<http://www.amazon.fr/Introduction-historique-aux-institutions-IVe-XVIIIe/dp/2080830554>

Or, j'ai vu que M. Soleil (pas Louis XIV, celui du livre) est accessoirement directeur du centre d'histoire du droit de Rennes I...et qu'il enseigne par ailleurs l'introduction au droit et aux institutions juridictionnelles en L1 dans la même université...plus d'infos sur ce lien :

<http://www.chd.univ-rennes1.fr/fr/Membres/membres-CHD/Soleil/>

Je ne serais pas étonné que le programme du cours d'histoire du droit rejoigne le livre, qui m'a semblé bien fait en tout cas, et coûte 2 fois moins cher que les livres de la concurrence...

Si ça peut t'aider...

Par **Lotalil**, le **06/01/2012** à **21:21**

Waouh belle trouvaille X-ray ! un grand merci !!

Par **Lotalil**, le **06/01/2012** à **21:41**

Je suis bosseuse d'origine et dès lors que j'ai compris le cours je le retiens automatiquement donc je ne m'inquiète pas trop sur la quantité de travail d'autant plus que je vais faire ce que j'aime !